

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 mai 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absence motivée :

Benoit Roy	siège 1
------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

Résolution 2014-05-85

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en corrigeant le titre du point 7 et en laissant le point 18 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 14 avril 2014;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Chargée de projets;**
7. **Programme d'amélioration du réseau routier municipal;**
8. **Comité des Loisirs : autorisation de vendre des produits alcoolisés pour la Saint-Jean-Baptiste et au tournoi à Ti-père;**
9. **Appel d'offres pour les plates-bandes;**
10. **Sauvons poste Canada;**
11. **Chemin Champeau;**
12. **Téléphonie;**
13. **Ordinateurs :**
 - 13.1 **Âge d'Or**
 - 13.2 **Bibliothèque municipale**
14. **Assurances;**

- 15. Paiement des comptes
 - 15.1 Comptes payés
 - 15.2 Comptes à payer
- 16. Bordereau de correspondance;
- 17. Rapports :
 - 17.1 Maire
 - 17.2 Conseillers
 - 17.3 Directrice générale
- 18. Varia;
- 19. Évaluation de la rencontre;
- 20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2014**

Résolution 2014-05-86

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. **CHARGÉE DE PROJETS**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par la chargée de projets.

7. **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2014;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 34 782,50 \$ taxes non incluses;

Résolution 2014-05-87

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 34 782,50 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

- Gravelage et rechargement :
 - chemin Robinson 7 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin Madore 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)

- chemin du 1 ^{er} Rang	30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Rang C	23 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Gore	10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin de la Pointe	7 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du 5 ^e Rang	12 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Lac	35 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin De Malvina	36 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)

Sous-Total **23 782,50 \$**

- Remplacement des ponceaux suivants :
 - un (1) au chemin De Malvina
36 pouces de diamètre par 40 pieds de long
 - deux (2) au chemin du Lac
36 pouces de diamètre par 50 pieds de long
24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
 - un (1) au chemin du Rang C
36 pouces de diamètre par 35 pieds de long

Sous-Total **10 000,00 \$**

- Creusage et reprofilage de fossé :
 - * Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel
Main d'œuvre et location de machinerie **1 000,00 \$**

GRAND TOTAL **34 782,50 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. COMITÉ DES LOISIRS : AUTORISATION DE VENDRE DES PRODUITS ALCOOLISÉS POUR LA SAINT-JEAN-BAPTISTE ET AU TOURNOI À TI-PÈRE

8.1 Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

Résolution 2014-05-88

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo, à la veille de la Saint-Jean-Baptiste, le soir du 23 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Tournoi à Ti-Père

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion du tournoi à Ti-père;

ATTENDU QUE les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

Résolution 2014-05-89

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo au Tournoi à Ti-Père les 15, 16 et 17 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **APPEL D'OFFRES POUR LES PLATES-BANDES**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a effectué un appel d'offres pour l'entretien des pelouses par envoi collectif le 22 avril 2014;

ATTENDU QUE madame Myriam Fréchette a présenté une offre de services au montant de 3 698,00 \$ sans taxes pour l'entretien des plates-bandes des immeubles appartenant à la municipalité de Saint-Malo détaillées dans l'appel d'offres;

Résolution 2014-05-90

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE l'unique offre de services a été remise par madame Myriam Fréchette au montant de 3 698 \$ sans taxes est retenue selon les conditions de l'appel d'offres.

QU'un contrat sera signé avec madame Myriam Fréchette de Coaticook

QUE la signataire pour et au nom de la Municipalité sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **SAUVONS POSTE CANADA**

L'activité organisée le samedi 3 mai à 13 h 30 par le député monsieur Jean Rousseau pour sauver poste Canada a eu lieu avant la séance du conseil municipal.

11. **CHEMIN CHAMPEAU**

La directrice générale communiquera avec les personnes qui ont demandé à la municipalité de Saint-Malo de prendre en charge le chemin Champeau pour les aviser que de grosses roches ont sorti du chemin pendant l'hiver. La situation doit être corrigée pour que la Municipalité entreprenne les démarches afin de prendre en charge le chemin Champeau.

12. **TÉLÉPHONIE**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à des vérifications de prix avec Bell Canada et Câble Axion;

ATTENDU QUE Câble Axion offre les services à moindre coût pour l'hôtel de ville, la salle de l'Âge d'Or et en ajoutant le garage si un contrat de 36 mois est signé;

ATTENTU QUE seulement la station d'épuration doit rester avec Bell Canada à cause de la façon de procéder pour obtenir les alertes;

Résolution 2014-05-91

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte l'offre de services de Câble Axion.

QUE trois (3) téléphones à deux lignes seront achetés pour augmenter l'efficacité au travail.

QU'un compte gratuit sera demandé à Câble Axion.

QUE la signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo est la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ORDINATEURS

13.1 Âge d'Or

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or a un accès Internet disponible à la salle;

ATTENDU QUE la fondation Tillotson offre une subvention pour l'achat d'un ordinateur portable neuf;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à deux fournisseurs;

ATTENDU QUE les aînés pourraient s'acclimater avec l'ordinateur en ayant un disponible à la salle;

Résolution 2014-05-92

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour le Club de l'Âge d'Or avec la subvention Tillotson (850 \$) et en fournissant la balance à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale déménagera cet été afin de se relocaliser à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides;

ATTENDU QUE la fondation Tillotson offre une subvention pour l'achat d'ordinateur neuf;

ATTENDU QUE les deux ordinateurs de la bibliothèque commencent à être désuets et moins performants à cause de nouveaux logiciels d'administration des livres;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à deux fournisseurs;

Résolution 2014-05-93

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser l'achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque municipale avec la subvention Tillotson (1 000 \$) et en fournissant la balance à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. ASSURANCES

ATTENDU QU' une vérification a été faite avec les assureurs pour la couverture de la responsabilité civile si une poursuite est faite contre la municipalité de Saint-Malo lors d'un feu sur notre territoire;

ATTENDU QUE la firme Monty Coulombe a été contactée sur le même sujet;

ATTENDU QUE des modifications seront apportées afin d'augmenter d'un (1) million de responsabilité civile en cas d'une poursuite contre la municipalité de Saint-Malo lors d'un feu sur notre territoire;

Résolution 2014-05-94

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer un coût supplémentaire de 352 \$ pour un (1) million de plus de responsabilité civile en cas d'une poursuite contre la municipalité de Saint-Malo lors d'un feu sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PAIEMENT DES COMPTES

15.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 36 373,71 \$ payés depuis le 15 avril 2014;

Résolution 2014-05-95

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 36 373,71\$ payés depuis le 15 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Comptes à payer

15.2.1 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des formations;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2014-05-96

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer ses frais de déplacements au conseiller René Morier pour le montant de 125,76 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.2 Kilométrage

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ces déplacements;

Résolution 2014-05-96-1

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour le mois de février à avril 2014 ainsi que ses autres dépenses au montant de 514,09 \$.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6. Le kilométrage ainsi que les repas seront aussi remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.3 Politique familiale d'accès à la propriété

COMPTE TENU QUE la résolution 2008-03-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons neuves dans le cadre la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

COMPTE TENU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison neuve) par monsieur Junior Belleville, au 160, chemin de La Pointe, à Saint-Malo;

COMPTE TENU QUE la maison en construction a été habitée à partir d'avril 2012;

COMPTE TENU QUE le couple a eu une fille qui est née le 2 avril 2014;

COMPTE TENU QUE monsieur Junior Belleville est maintenant éligible à un crédit de taxes foncières pour l'année 2014 et 2015 car maintenant il remplit les exigences de la politique familiale;

Résolution 2014-05-97

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QU'un congé de taxes foncières de 750 \$ (9 sur 12 mois) pour la première année (2014) et de 1 000 \$ sera accordé pour l'année suivante (2015) à monsieur Junior Belleville, au 160, chemin de La Pointe, à Saint-Malo pour leur première maison neuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

16.1 Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook

ATTENDU QUE le mercredi 11 juin 2014, le «Tournoi de golf du Maire de la Ville de Coaticook» se déroulera sur le parcours du Club de golf de Coaticook;

ATTENDU QUE les profits du tournoi seront pour soutenir le déroulement d'activités culturelles et sportives;

ATTENDU QU' un formulaire d'inscription a été reçu avec les coûts et le programme de la journée. La réponse est demandée avant le samedi 31 mai 2014;

Résolution 2014-05-98

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la participation au «Tournoi de golf du Maire de la Ville de Coaticook» mercredi, le 11 juin 2014 du conseiller René Morier au coût de 150 \$ par personne comprenant le golf, la voiturette électrique, le super et la soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Rencontre-échange des partenaires des regroupements saines habitudes de vie de l'Estrie

ATTENDU QU' une rencontre-échange qui s'inscrit dans le cadre du calendrier annuel de rencontres des Regroupements de partenaire locaux, soutenus par Québec en Forme en Estrie se tiendra le 3 juin 2014;

ATTENDU QUE le message est «Je rêve d'un Québec où les jeunes bougent plus et mangent mieux» afin que les jeunes adoptent et maintiennent de saintes habitudes de vie;

ATTENDU QUE la réponse doit être reçue par courriel avant le 21 mai 2014;

Résolution 2014-05-99

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le conseiller René Morier participera à la rencontre-échange sur les saines habitudes de vie en Estrie au coût de 15 \$ pour le dîner et en lui payant le kilométrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3 Fédération québécoise des municipalités (FQM) : rendez-vous du président

ATTENDU QUE les rendez-vous du président s'adressent aux élus et aux directeurs généraux;

ATTENDU QUE la FQM invite les municipalités à faire le point sur les principaux enjeux du milieu municipal de la région ainsi que sur les actions et interventions;

ATTENDU QUE le président souhaite échanger sur les préoccupations des municipalités et des MRC de la région ainsi que sur nos attentes envers la FQM afin d'orienter l'action;

Résolution 2014-05-100

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo inscrira monsieur le Maire Jacques Madore ainsi que le conseiller Robert Fontaine et la conseillère Christine Riendeau le jeudi 19 juin 2014 de 19 h à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. RAPPORTS :

17.1 Maire

Aucun dossier n'est a présenté au Conseil municipal.

17.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau parle au Conseil municipal :

- Un résumé sur la fête des citoyennes et des citoyens a été présenté. Un envoi collectif sera fait pour annoncer la fête des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE la fête des citoyennes et des citoyens se tiendra le 22 juin 2014;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo annoncera aux citoyennes et aux citoyens la date de la fête;

Résolution 2014-05-101

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo postera un envoi collectif sur la fête des citoyennes et des citoyens qui se tiendra le 22 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller René Morier présente au Conseil municipal :

- Le dossier de la patinoire;

Le conseiller Marc Fontaine explique au Conseil municipal :

- La patinoire :

ATTENDU QUE le terrain de jeux sur le terrain des Loisirs sera transféré avec la chargeuse-pelleteuse afin de libérer l'endroit où sera érigée la patinoire multifonctionnelle;

ATTENDU QU' il faudra utiliser des camions pour creuser afin d'entreprendre la base de ciment;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la municipalité de Saint-Malo d'enlever la terre à l'endroit où sera réalisée la patinoire et ensuite de remplir avec la terre nécessaire pour combler les espaces vides;

Résolution 2014-05-102

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'enlever la terre pour effectuer la base de béton et ensuite de remplir les espaces vides afin de compléter les travaux.

QUE la chargeuse-pelleteuse et les camions seront fournis au Comité des Loisirs de Saint-Malo aussi souvent que nécessaire lors des travaux de la patinoire multifonctionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3 Directrice générale

17.3.1 Fosse septique du chalet municipal

ATTENDU QUE le Conseil municipal a statué de faire la fosse septique ainsi que le champ d'épuration du chalet municipal en régie interne et sous la vérification de monsieur Nicolas Plourde à la résolution 2013-07-174;

ATTENDU QU' il a aussi été décidé d'acheter tout le matériel nécessaire pour l'installation de la fosse septique ainsi que du champ d'épuration du chalet municipal à cette même résolution;

ATTENDU QUE certains travaux ne pourront être faits avec la chargeuse-pelleteuse

Résolution 2014-05-103

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal engagera une pelle afin de creuser pour installer la fosse septique et le champ d'épuration du chalet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.2 Rapport

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport annuel en sécurité incendie – MRC de Coaticook - 2013* présenté par monsieur Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie à la MRC de Coaticook au 11 avril 2014.

17.3.3 Niveleuse

JM Champeau a avisé la municipalité de Saint-Malo par courriel que les couteaux de la niveleuse seront chargés à la municipalité de Saint-Malo lorsqu'ils seront remplacés à coût de 200 \$ chacun plus taxes applicables.

17.3.4 Chemin Madore

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté d'acquiescer la partie du chemin Madore (Partie 6A-1, Rang 2, Canton de Clifton) ne lui appartenant pas pour 1 \$, de payer les coûts de l'arpenteur et du notaire pour le transfert de ce lot à la résolution 2013-06-149;

ATTENDU QUE le notaire a fait parvenir le contrat entre les propriétaires et la municipalité de Saint-Malo pour l'achat de cette partie de chemin;

Résolution 2014-05-104

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte le contrat d'achat de la partie du chemin Madore (Partie 6A-1, Rang 2, Canton de Clifton) tel que présenté par Me Anne-Sophie Francoeur selon la description technique de l'arpenteur-géomètre à la minute 6854.

QUE les signataires des documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo seront la directrice générale Édith Rouleau et le maire suppléant Benoit Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.5 Association des eaux et des berges du Lac Lindsay

ATTENDU QUE l'Association sportive du lac Lindsay reçoit à chaque année une subvention de la municipalité de Saint-Malo pour l'ensemencement du lac;

ATTENDU QUE l'Association sportive du lac Lindsay a avisé l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay qu'elle renonçait à la subvention de la Municipalité pendant deux ans;

ATTENDU QUE cette subvention sera utilisée pour le projet *d'Étude d'impact environnemental pour l'aménagement d'une digue* et la *Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires* au lac Lindsay;

Résolution 2014-05-105

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra en 2014 et 2015 l'argent de la subvention de 1 000 \$ concernant l'ensemencement du lac Lindsay à l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay pour le projet *d'Étude d'impact environnemental pour l'aménagement d'une digue* et la *Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires* au lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.6 Association des eaux et des berges du Lac Lindsay

ATTENDU QUE à la résolution 2013-09-235, la municipalité de Saint-Malo a accepté de remettre quatre tuyaux de 8 pi de long par 24 po à l'Association des eaux et des berges du lac Lindsay pour un chemin afin de se rendre à la digue qui sera installé au lac Lindsay;

ATTENDU QUE l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay demande plus long de tuyaux;

Résolution 2014-05-105-1

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra pour 45 pieds de ponceau à l'Association des eaux et des berges du lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.7 Le Progrès de Coaticook

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté de payer une annonce pour le 150^e anniversaire de Coaticook à la résolution 2014-04-78;

ATTENDU QUE la décision de passer une annonce a été transmise en retard;

Résolution 2014-05-106

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo transférera l'argent pour l'annonce des nouveaux entrepreneurs dans le Progrès de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.8 Numéro civique

ATTENDU QUE des citoyens ont arraché les poteaux des numéros civiques installés au bord du chemin pour les services d'urgence;

ATTENDU QUE ces citoyens ont déclaré qu'ils ne paieraient pas les poteaux lorsque la directrice générale leurs a parlé le 9 mai 2014;

Résolution 2014-05-107

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo n'accordera pas le crédit de taxes pour les maisons existantes accordé à la résolution 2013-10-262 s'ils ne paient pas le montant demandé de 50 \$ pour remplacement des poteaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.9 Achat d'arbuste

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a adopté l'achat d'arbustes lors de la distribution des arbres gratuits à la résolution 2014-03-48;

ATTENDU QUE les arbustes achetés coûtent 1,42 \$ l'unité en calculant les différentes dépenses;

Résolution 2014-05-108

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de donner gratuitement les arbustes aux citoyens lors de la distribution des arbres le 24 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

19. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière